



Perpignan, le .. 19 JUIN 2023

**Direction Régionale de
l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement
Direction de l'Ecologie
Division Est
520 allée Henri II de Montmorency
CS 69007
34 064 Montpellier Cedex 2
A l'attention de Frédéric DENTAND**

Réf. : SMOUV – RD 11 Canet-en-Roussillon – Sainte Marie la Mer – Déconstruction reconstruction du pont sur la Têt

Suivi par : Direction DID/S. MARI

PJ :1 exemplaire du Dossier de demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées

Objet : RD 11 Canet en Roussillon – Sainte Marie la Mer – Déconstruction reconstruction du pont sur la Têt – Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

Monsieur le Directeur,

Le Département des Pyrénées Orientales s'investit dans l'entretien et la sécurisation de son réseau routier.

Le Département projette de déconstruire et reconstruire le pont de la RD 11 qui franchit la Têt entre les communes de Canet-en-Roussillon et de Sainte Marie la Mer. Ce dernier fait l'objet d'une limitation de tonnage du fait du résultat des dernières inspections réalisées par les services du Département, assistés d'expertises spécialisées. Ce projet revêt une importance spécifique pour la sécurité publique et j'attire donc votre attention sur la nécessité de pouvoir entreprendre les travaux au plus tôt.

Les investigations environnementales puis votre avis transmis par courrier du 24 février 2022 ont conclu à la nécessité de solliciter une demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées en répondant aux trois conditions d'obtention d'une dérogation (Cf. L 411-2 4° du Code de l'Environnement). Le premier dossier déposé le 4 octobre 2022 a fait l'objet de remarques de vos services transmises par courrier du 14 novembre 2022.

J'ai donc l'honneur de vous adresser ci-joint un exemplaire amendé du dossier de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées qui intègre les différentes remarques formulées par vos services, dont les réponses apportées sont portées en annexe du dossier. Une version électronique de ce dossier vous sera également transmise.

Je vous remercie pour l'instruction qui sera faite de ce dossier, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma sincère considération.

**Pour la Présidente du Département,
et par délégation
Le Directeur des Infrastructures et
Déplacements**


David RICHARD